



CTSA DU 12 Mars 2020

## Compte rendu

Monsieur SEYER, DRH, préside la séance en l'absence la nouvelle secrétaire générale, Mme JEANNIN Marie-Laure.

**Présent pour l'administration :** Mr SEYER DRH, Mme Didot Martin SGAA, Mr Noël DSDEN 54, Mme FINNEZ DSDEN 57, Mme Etienne DSDEN 88, Mr BORDIER responsable de la DSIN, Mr Colle responsable du DIT (Département des infrastructures à la DSI).

**Présent pour les syndicats :** Mr VONAU SGEN-CFDT, Mme PASQUINAU SGEN-CFDT, Mme ROYEN SGEN-CFDT, Mme PATINEC UNSA, Mme BERTHOLIN FSU, Mr SPONEN FSU, GREMILLET FSU, BEDON FSU, BEDON FSU, LANGOUET FSU

Le quorum est atteint.

Le PV du CTSA du 20/11/2019 est validé.

Il n'y a pas de déclaration liminaire.

Remarque : **Le CTSA a eu lieu juste avant le confinement lié au coronavirus. Il est donc tout à fait possible que des éléments ci-après ne soient plus d'actualité, comme la date de livraison du nouveau bâtiment rue de Saurupt.**

# I Coronavirus

Quelles sont les mesures de préventions et de protections pour le coronavirus ?

L'administration précise que l'eau de javel est utilisée pour le nettoyage des bâtiments (poignées de portes). Il est également essentiel de se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Le SNPTES souhaite qu'une communication soit effectuée sur le sujet des personnels fragiles.

L'administration rappelle que tous les éléments qui circulent dans la foire aux questions sur le site du ministère à valeur juridique. De plus elle précise qu'une cellule de crise est mise en place. Il faut appeler le rectorat ou les DSDEN qui sont ensuite chargés de rediriger vers cette cellule de crise.





## II Date de fermeture des services pour l'été 2020

Les services académiques seront fermés du 24 juillet au 17 août 2020.

## III Regroupement des services à Saurupt

Les travaux se poursuivent. La livraison du nouveau bâtiment est prévue début avril 2021.

Le cheminement piéton du 28 rue de Saurupt est supprimé.

La salle de réunion témoin est en cours de finition. On pourra la visiter le mois prochain.

Les travaux de terrassement pour l'entrée ont démarré devant le bâtiment.

La menuiserie et le passage de fluides se mettent en place.

SNPTES : Le nombre de locaux syndicaux, a priori quatre, est-il suffisant dans le nouveau bâtiment ? Sur quelle base sont identifiés les organisations syndicales qui pourront bénéficier d'un local syndical ?

Mme DIDOT-MARTIN répond que les organisations syndicales représentatives dans les instances académiques bénéficieront d'un local syndical, et confirme que le SNPTES aurait bien droit à un local syndical.

SNPTES : le SNPTES souhaite fortement que l'administration limite au maximum, dans le nouveau bâtiment, les bureaux de plus de 4 personnes qui nuisent au bien-être et à la productivité des personnels.

Administration : Les bureaux de 4 personnes sont la règle. Il y aura quelques exceptions avec des bureaux de 6 ou 8 personnes (DSI-DIT entre autres). De plus pour tous les bureaux, un acousticien effectue un travail sur les murs, le sol et les bureaux.

SNPTES : Quand sera mise en place la commission paritaire qui définira la répartition des places de parkings sur le nouveau site à Saurupt ?



CTSA DU 12 Mars 2020

## Compte rendu

Administration : Les places de parking feront l'objet d'une thématique lors d'une prochaine commission vie de site. Cette commission aura lieu vers la fin, i.e. un peu avant le déménagement, car ce sujet peut être traité rapidement entre nous contrairement aux autres aspects comme le plan de circulation et le travail avec les élus qui connaissent la problématique.

# IV Organisation du temps de travail / Badgeuse

**SNPTES : Est-ce que le nouveau bâtiment est équipé pour accueillir la badgeuse ?**

Dans un premier temps, l'administration affirme que les câblages pour la badgeuse sont prévus dans le nouveau bâtiment.

*Note du SNPTES : En creusant la question, l'administration finit par reconnaître que la décision n'est toujours pas arrêtée et qu'il appartiendra à la nouvelle Secrétaire générale d'arbitrer cette décision. L'administration ne cesse de repousser aux calendes grecques une décision relativement simple. Le SNPTES rappelle que le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature précise « qu'un décompte exact du temps de travail accompli chaque jour par chaque agent doit être opéré. Tout agent est tenu de se soumettre à ces modalités de contrôle ». **En 2020 et à l'heure du lycée 4.0 le SNPTES ne saurait se contenter d'un classeur excel comme dispositif de pointage.***

LE SNPTES souhaiterait un état des lieux sur les volumes horaires écrêtés et sur les journées de congés perdues par service, dans la badgeuse sur l'année scolaire 2018-2019.

L'administration ne souhaite pas donner suite à cette question prétextant entre autres la perte de temps liée à ces requêtes, et que ça ôterait les prérogatives des chefs de services.

**Pour le SNPTES la non-réponse de l'administration a valeur de réponse et considère qu'il y a bien un problème avec les heures supplémentaires écrêtées et les jours de congés perdues (non placé dans le CET ou non récupérés) !**





CTSA DU 12 Mars 2020

## Compte rendu

Des agents nous ont interpellé sur le fait que lorsqu'ils sont en télétravail ils perdent la pause de 20 minutes qui est accolée à la pause méridienne, i.e. ils perdent les 20 minutes qui sont décrémenteés sur la badgeuse les jours ou ils sont en télétravail. Quelle base légale utilise l'administration pour procéder à cette différenciation ?

L'administration va étudier la question.

# V Point informatique

## Lenteurs sur les applications métiers et académiques

Paul Eric Bordier : Le Département des infrastructures (DIT) n'a pas constaté de problématiques sur la charge. En outre Il n'y a pas de signalement sur la question. Nos équipes de supervision n'ont pas eu d'alerte particulière.

La salle serveur va être déménagée dans un data-center interministériel à Auzeville près de Toulouse, avant le déménagement. Une fois le déménagement réalisé à Saurupt il conviendra de voir si les problèmes persistent.

De plus le DIT a eu à faire face à trois interruptions de service majeures :

- ✓ *Le grand est coupé pendant 1.5 jours,*
- ✓ *Une coupure électrique d'une journée à la DSI lié à la vétusté des infrastructures,*
- ✓ *Coupure réseau dans notre infrastructure pendant plusieurs jours suite à un dysfonctionnement d'un composant réseau difficile à détecter.*

## Dysfonctionnement du site académique partage :

Il y a un mécontentement général au sujet de PARTAGE.

Paul-Eric Bordier : des spécifications n'ont pas été respectées. L'éditeur du logiciel réalise des interventions pour mettre le site en conformité. Ces corrections sont quasiment terminées.

La taille des icônes va être réduite afin de favoriser les titres des articles.





CTSA DU 12 Mars 2020

## Compte rendu

Deux questions restent en suspens :

- ✓ *Les documents joints sont mis en ligne avant la validation,*
- ✓ *Augmenter le contraste pour les personnes mal voyantes.*

### **Charte des administrateurs informatiques**

Elle va concerner quasiment tout le monde à la DSI. Une présentation devrait en être faite.

PAUL-ERIC BORDIER : nous nous sommes rapprochés de Reims et de Strasbourg pour avoir une charte commune.

**Même si on ne demande pas à chaque personne de la signer personnellement, Il est essentiel que toutes les personnes de la DSI lisent cette charte.**

**Cette charte sera diffusée aux utilisateurs pour information.**

Le SNPTES émet deux réserves concernant le statut des postes sous Linux qu'il souhaiterait normaliser, et l'authentification proxy qui nécessite trop souvent de laisser son login et surtout son mot de passe dans des fichiers sur son poste pour les développeurs. Le SNPTES souhaite fortement que des solutions soient apportées à ces points.

La charte des administrateurs est approuvée à l'unanimité.



CTSA DU 12 Mars 2020

Compte rendu

## VI Grande région

SNPTES : Peut-on avoir un point sur les créations et réorganisations de service prévues ou déjà engagées pour la grande région ?

Administration :

3 services sont créés par arrêté :

- ✓ *DRAIO (Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation),*
- ✓ *DRAFPIC (Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue),*
- ✓ *ESRI (Enseignement supérieur recherche et innovation).*

Deux délégués à l'enseignement sont nommés.

Un travail de région académique est en cours pour les IRE (Ingénieur Régional d'Équipement).

La régionalisation des achats progresse.

**SNPTES :Pensez-vous réunir les trois CTSA de Nancy, Reims et Strasbourg ?**

SNPTES : La loi ne prévoit pas de réunir les 3 CTSA uniquement les CTA.

Le SNPTES fait remarquer qu'il est dommage que le CTA, instance majoritairement représentative des enseignants, soit amenée à statuer sur les services (administratifs) inter académiques, sujet de la compétence du CTSA.

Administration : les projets de service seront présentés en groupe de travail avec des représentants des organisations syndicales représentatives au CTSA.



## VII Organisation des services académiques

La plateforme AESH (Accompagnant Élevés en situation de Handicap) de la DSDEN 54 est transférée à la DSDEN 57. Cela se traduit par la suppression de 2 postes. Les agents de la DSDEN 57 expriment leurs fortes inquiétudes de voir transférer les activités AESH de la DSDEN 54 avec un seul poste contre trois actuellement à la DSDEN 54.

L'administration justifie la suppression de deux postes par le fait que les contrats AESH passent d'un an à trois ans et qu'il y aura mécaniquement moins de travail. En cas de charge de travail trop importante les ressources pourront être adaptées à partir des moyens provisoires.

## VIII Divers

### **Ordinateur portable pour les assistantes sociales ?**

Les assistantes sociales travaillent sur différents sites dans des environnements informatiques matériels et logiciels pour le moins hétérogènes. Dans le cadre du RGPD (règlement général sur la protection des données) et compte tenu des données personnelles très sensibles qu'elles sont amenées à manipuler, ne devraient-elles pas être dotées d'un ordinateur portable de l'éducation nationale qui garantirait une meilleure sécurité des données ?

L'administration va faire chiffrer le budget que représenterait un équipement des assistances sociales en ordinateurs portables professionnels, sachant qu'il n'y a pas d'obstacle technique.

### ***Voyage pédagogique***

La question de la mise en service du logiciel « séjours pédagogiques » qui serait bien utile en période de coronavirus est à nouveau posée.

*L'administration va faire le nécessaire.*



CTSA DU 12 Mars 2020

## Compte rendu

### Isolation de la toiture de la DSDEN 57

L'isolation de la toiture de la DSDEN 57 est-elle programmée ?

D'autres travaux ont été programmés et des travaux de toitures ne sont pas prévus...